



AUDITION DES MINEURS
Par délégation du Juge aux Affaires Familiales
APPROFONDISSEMENT
Mercredi 15 Juin et /ou Mercredi 09 Novembre 2022
Marie-Laure PESME
Auditrice de mineurs, médiatrice familiale D.E., formatrice

Depuis la fin de leur formation les professionnels interrogent l'application et la maîtrise des éléments qui constituent le cadre de l'audition des mineurs tels que les entretiens avec le mineur, la présence de l'Avocat, la rédaction du compte-rendu et l'ensemble des items qui constituent la méthodologie spécifique et mettent en évidence la complexité de ce contexte.

L'émergence de la nécessité d'approfondir cette approche, de vérifier l'intégration de la formation à sa propre pratique devient une évidence pour asseoir et confirmer cette posture particulière du médiateur familial.

Cette session de formation, constituée d'une ou de deux journées selon le choix du stagiaire constitue un approfondissement de cette approche prend appui sur la mise en pratique de l'audition de mineur. Chaque stagiaire pourra, ainsi, consolider sa manière d'intervenir tout en ayant la possibilité d'interroger le cadre et les techniques spécifiques à cette fonction.

OBJECTIFS

A l'issue de cette session d'approfondissement le stagiaire aura acquis la capacité de :

- De soumettre toutes les questions qu'il se pose dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'auditeur.
- Rappeler, à partir des situations prises en charge par les participants, les connaissances théoriques.
- Permettre à chaque professionnel d'interroger cette nouvelle compétence.
- De bénéficier de l'interaction avec l'ensemble des participants.
- De définir clairement cette nouvelle posture.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Des mises en situation, des études de cas permettront aux participants d'analyser les multiples aspects juridiques de ces situations, de consolider leur posture professionnelle.
- Des documents, constituant une banque de données, seront adressés en amont de la formation par un support padlet.
- Présentation et analyse de situations prises en charge par les participants.
- Exercices individuels et de groupe.

CONTENUS ET PROGRAMME DE LA FORMATION

- Rappel du dispositif et du cadre légal de l'audition du mineur.
- Vérifier la mise en œuvre par les participants.
- Ajuster voire approfondir les connaissances théoriques tant sur le plan de la psychologie, du Droit que des techniques spécifiques utilisées par le médiateur.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; elle est animée alternativement par : Marie-Laure PESME, auditrice de mineur, médiatrice familiale D.E., formatrice.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel ayant suivi un cursus initial (Audition des mineurs par délégation du Juge aux Affaires Familiales) quel que soit l'organisme au sein duquel cette session a été suivie.

Le groupe peut accueillir à minima 10 participants et de 15 au maximum. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM rubrique « Votre formation en pratique » ou sur le Padlet au sein de la rubrique « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation est, à votre choix, d'une ou de deux journées, qui se déroulent de 9h à 17h soit 7 heures ou 14 heures selon votre choix et aux jours suivants :

- Mercredi 15 Juin 2022
- Mercredi 9 Novembre 2022

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint Lazare.

COUT

Le coût de cette session de formation est de 110€/j et 220€ pour les deux jours, dans le cadre d'une prise en charge employeur. Elle peut faire l'objet d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un OPCO, un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral. Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le stagiaire est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Farah ZHORY lfsm@orange.fr ou 01 42 66 20 70